

DELIBERATION N° 83/12-03 : POSTE DE TRANSFORMATION ELECTRIQUE : MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN à E.D.F.

Monsieur RAVERDEL, Adjoint au Maire, informe l'Assemblée qu'E.D.F. demande la mise à disposition gratuite d'un terrain, d'une superficie de 14 m<sup>2</sup> environ, situé à proximité de la M.J.C. Georges Brassens.

Le terrain mis à la disposition d'E.D.F. est destiné à l'installation d'un poste de transformation électrique qui sera raccordé au réseau de distribution publique dont il fera partie intégrante. En vue de l'équipement et de l'exploitation de ce poste sont attribués à E.D.F. tous les droits nécessaires à l'accomplissement de ces opérations, notamment celui d'établir et d'entretenir, en amont et en aval de ce poste, toutes canalisations de raccordement au réseau, de faire accéder à tout moment son personnel et celui de ces entreprises aux canalisations et au local en cause et de disposer en permanence des dégagements permettant le passage du matériel.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à signer la convention avec E.D.F. pour la durée de vie de l'ouvrage, sous réserve d'une modification de l'implantation du poste de transformation, qu'il conviendrait d'accoler aux bâtiments existants.